

# Guide de souscription

à l'augmentation de capital  
avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription

**Période de souscription  
du 14 au 27 novembre 2024**

(Calendrier modifié conformément au supplément  
au prospectus approuvé par l'AMF  
sous le numéro 24-474 le 7 novembre 2024)

Mise à jour du 25 novembre - 18h00

À la suite de la réception d'une offre non engageante de l'État français portant sur l'acquisition des activités Advanced Computing d'Atos pour une valeur d'entreprise de 500 millions d'euros et jusqu'à 625 millions d'euros en incluant des compléments de prix, la société Atos SE a déposé, auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), un supplément au prospectus relatif à l'augmentation de capital avec maintien du DPS de 233 millions d'euros en cours, approuvé par l'AMF sous le numéro 24-474 le 7 novembre 2024, approuvé par l'AMF sous le numéro 24-501 le 25 novembre 2024 :

- La période de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, qui devait se clôturer le 25 novembre 2024, est prolongée jusqu'au 27 novembre 2024.
- Les investisseurs qui ont déjà passé des ordres de souscription ont la possibilité de les retirer pendant deux (2) jours de bourse suivant l'approbation du supplément par l'AMF, soit jusqu'au 27 novembre 2024.

# Atos

# Message du Directeur Général



Jean-Pierre MUSTIER  
Directeur Général d'Atos SE

**Prenez part au rebond d'un leader mondial de la transformation digitale.**

**Période de souscription**

**Du 14 au 27\*  
novembre  
2024**

**13 497  
actions nouvelles**

pour **24** DPS

au prix de  
**0,0037 €**  
par action nouvelle

\* Calendrier modifié conformément au supplément au prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-474 le 7 novembre 2024.

Chers actionnaires,

Notre Groupe vient de franchir une étape cruciale dans son processus de restructuration financière. Après son approbation par nos créanciers et nos actionnaires, l'arrêté du plan de sauvegarde accélérée d'Atos par le Tribunal de commerce spécialisé de Nanterre, le 24 octobre dernier, marque un tournant décisif.

Cette avancée assure non seulement la pérennité de nos activités, mais elle nous permet également de nous projeter avec confiance dans l'avenir. Les opérations de restructuration financière prévues par le plan seront réalisées entre novembre 2024 et décembre 2024/janvier 2025.

Au cours de ces deux dernières années, le Groupe a surmonté de nombreux défis. Grâce à la résilience et à la mobilisation de l'ensemble de nos équipes, nous n'avons jamais cessé de servir nos clients avec excellence, tout en définissant un nouveau plan stratégique et en dotant Atos d'une structure financière assainie.

Atos est un acteur de premier plan, mondialement reconnu dans le domaine des services informatiques. Nos deux lignes d'activité, Tech Foundations et Eviden, nous confèrent des positions de leader sur leurs marchés respectifs. Grâce à notre positionnement différenciant, nous avons su maintenir des relations solides avec nos clients et remporter de nouveaux contrats. De plus, le Groupe a continué à jouer un rôle de premier plan dans le domaine du développement durable, avec l'obtention de distinctions telles que la médaille de platine EcoVadis pour la cinquième année consécutive. Nos capacités et nos atouts nous permettent de nous positionner sur des marchés de croissance attractifs, tirant pleinement parti des effets positifs de la digitalisation et de l'intelligence artificielle.

Pour réaliser notre plan stratégique, nous disposons d'une équipe de direction très expérimentée. L'arrivée de Philippe Salle, fort d'une vaste expérience à la tête de grandes sociétés cotées, apporte des compétences et perspectives précieuses. D'abord membre du Conseil d'administration, puis à la tête du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, Philippe Salle mettra en œuvre le déploiement de notre plan et s'assurera de l'activation des leviers opérationnels créateurs de valeur pour l'entreprise.

À compter du 8 novembre 2024, nous lançons une augmentation de capital avec maintien des Droits Préférentiels de Souscription de 233 millions d'euros, ce qui permet d'associer l'ensemble de nos actionnaires à la restructuration financière.

Cette augmentation de capital vous offre l'opportunité de continuer à accompagner le Groupe dans cette nouvelle phase qui s'ouvre.

Fondé il y a 25 ans sur la conviction que la technologie peut transformer les entreprises et le monde, le Groupe vise à atteindre une nouvelle autonomie financière, stratégique et opérationnelle. Nous espérons vivement que vous soutiendrez le Groupe dans cette étape importante ce qui lui permettra de demeurer un acteur majeur dans l'avenir des technologies, au service du plus grand nombre.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité.

# Profil d'Atos

Atos est un leader reconnu de la transformation digitale avec des actifs et des offres différenciés.

- 1 Atos opère sur des marchés finaux très attractifs bénéficiant des mégatendances de la digitalisation et de l'IA.
- 2 Une proposition de services globale dans 69 pays, complétée par des partenaires technologiques de premier plan et des technologies exclusives.
- 3 Des équipes hautement qualifiées, dirigées par un management expérimenté et soucieux d'avoir un impact durable.
- 4 Un leadership sectoriel différencié, au service d'une clientèle diversifiée de premier ordre pour laquelle Atos est un partenaire stratégique clé.
- 5 Un plan stratégique visant à accroître considérablement les marges tout en assurant une croissance du chiffre d'affaires.



## Indicateurs clés

69

Nombre de pays dans lesquels Atos est actif

9,7 Mds€

Chiffre d'affaires prévu pour 2024

≈ 82 k

Nombre de salariés d'Atos dans le monde

92%

Taux de rétention du personnel clé en 2024

## Principaux risques relatifs à l'émetteur...

### Risques financiers et opérationnels

- Notation financière
- Liquidité et continuité d'exploitation
- Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'affaires 2024-2027 du Groupe
- Mise en œuvre du programme de cession d'actifs
- Relations clients (gestion des contrats/satisfaction) et qualité fournie

### Risques liés aux collaborateurs

- Fidélisation des collaborateurs
- Acquisition des collaborateurs et marché du travail
- Efficacité de la Gouvernance
- Culture d'entreprise

### Risques de sécurité IT

- Cyberattaques
- Sécurité des systèmes IT
- Protection des données

### Risques liés à la commercialisation des services et produits

- Transformation numérique des clients et évolution du modèle économique
- Innovation et propriété intellectuelle
- Environnement de marché

### Risques croissants

- Risques de conformité réglementaire
- Impact environnemental
- Risques liés aux contentieux et litiges des sociétés du Groupe

## ... à l'opération

### Risque de dilution massive :

Les Actionnaires Existants subiront une dilution massive de leur participation dans le capital social de la Société du fait de la réalisation des Augmentations de Capital de la Restructuration Financière et l'exercice des BSA et devront investir des sommes significatives s'ils souhaitent maintenir leur participation inchangée

### Risque défavorable sur le prix de marché de l'action :

Compte tenu du nombre très important d'actions émises dans le cadre des Augmentations de Capital de la Restructuration Financière et des BSA, des ventes d'un nombre significatif d'actions pourraient intervenir rapidement à compter de la date de réalisation des Augmentations de Capital de la Restructuration Financière, ou de telles ventes pourraient être anticipées par le marché, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action

### Risque de liquidité et de grande volatilité du marché du DPS :

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité

### Risque de liquidité et de grande volatilité du marché de l'action Atos :

La volatilité des actions de la société pourrait être importante et la liquidité des actions de la société pourrait être réduite

# Les modalités de l'offre

**24**  
DPS  
permettent  
de souscrire

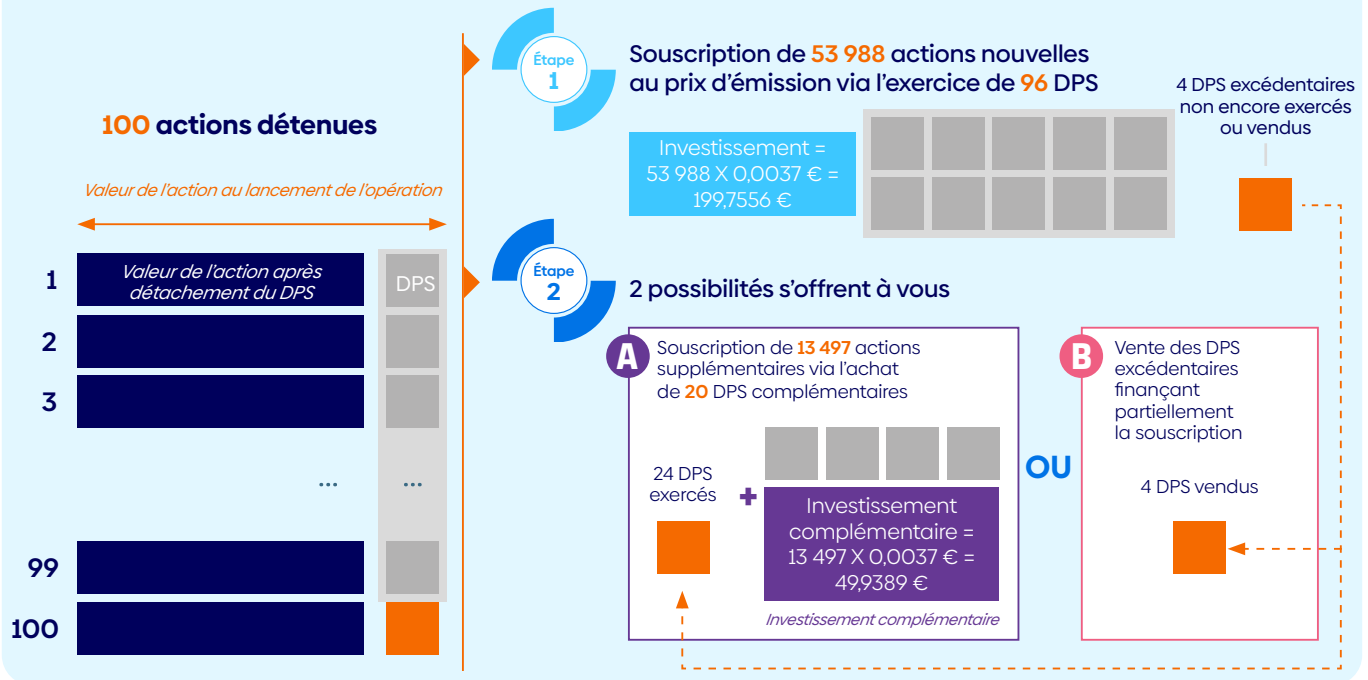
**13 497**  
actions  
nouvelles

au prix  
unitaire de  
**0,0037€**  
par action

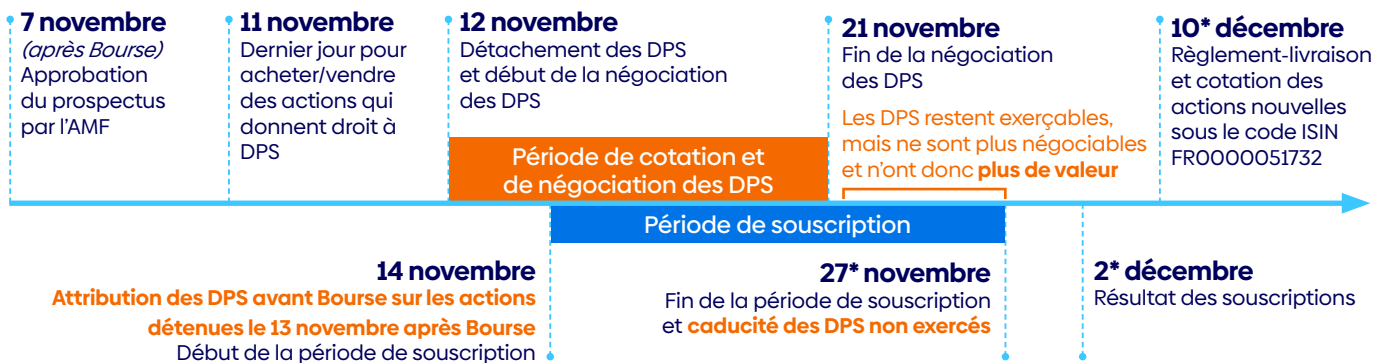


## Exemple

Pour un actionnaire détenant **100 actions** et choisissant de participer à l'opération



## Calendrier



\* Calendrier modifié conformément au supplément au prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-474 le 7 novembre 2024.

- Pas de bulletin de souscription mais une alerte (avis d'opération sur titre).
- Si vous n'avez pas été contacté par votre intermédiaire financier, contactez-le dans les meilleurs délais ou, si vos actions sont au nominatif pur, contactez Société Générale Securities Services.
- À l'issue de la séance de Bourse du 27\* novembre, les DPS non exercés seront caducs. Pour protéger votre patrimoine, vous devez soit les exercer, soit les vendre<sup>(1)</sup> sur le marché pendant leur période de négociation, soit jusqu'au 21 novembre. Les ordres hors délai ne seront pas pris en compte
- Pour les résidents fiscaux français, la vente des DPS est soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières (sans abattement). Les achats et ventes de DPS sont également soumis aux frais d'intermédiaires financiers.

(1) La vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital sous réserve que le droit traite pendant la période de négociation et soit vendu à sa valeur théorique.

# L'augmentation de capital en 3 étapes

Étape 1

## Rappel sur le détachement du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)

Chaque action Atos inscrite sur votre compte-titres le 13 novembre, vous donne droit à un DPS (soit une date limite d'exécution d'achats existantes Atos sur le marché le 11 novembre).

Le détachement du DPS le 12 novembre entraîne un ajustement automatique à la baisse du cours de l'action de 0,6551€ correspondant à la valeur du DPS détaché. Votre patrimoine reste en théorie identique à l'issue de ce détachement, étant désormais constitué de vos actions sans les DPS (dites actions ex-DPS) et de vos DPS.

Étape 2

## Vos 4 choix possibles<sup>(1)</sup>

### 1 SUIVI TOTAL

Exercice de TOUS vos DPS

Votre nombre de DPS est un multiple de 24

Vous exercez tous vos DPS pour souscrire à titre irréductible : vous êtes assuré d'obtenir le nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de DPS exercés

Votre solde de DPS est égal à 0

Votre nombre de DPS n'est pas un multiple de 24

Vous exercez le nombre maximum de DPS multiple de 24 pour souscrire à titre irréductible

Il vous reste des DPS excédentaires que vous pouvez vendre avant la fin de la période de négociation. Possibilité d'acheter des DPS manquants pour atteindre un multiple de 24 afin de les exercer pour souscrire à titre irréductible.

Vous souhaitez souscrire des actions nouvelles supplémentaires sans acquérir de DPS. **Vous pouvez souscrire à titre réductible.** La livraison d'actions nouvelles n'est pas garantie. Elle dépendra à la fois du nombre d'actions nouvelles que vous avez souscrites à titre réductible et à titre irréductible et du nombre d'actions nouvelles non attribuées à titre irréductible.

### 2 SUIVI PARTIEL

Exercice d'une partie de vos DPS\*

Vous participez en exerçant une partie de vos DPS

Les DPS non exercés peuvent être vendus durant la période de négociation des DPS. La vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital<sup>(2)</sup>.

Le cours du DPS évolue en temps réel sur le marché jusqu'à la clôture de la période de négociation. Les DPS non exercés à la clôture de la souscription deviennent caducs. N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente, les frais des intermédiaires financiers et les éventuels décalages de trésorerie.

### 3 PAS DE SUIVI

Vente de TOUS vos DPS\*

Vous ne participez pas, mais vous vendez tous vos DPS

La vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital<sup>(2)</sup>.

N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers.

### 4 PAS DE SUIVI

PAS de vente de vos DPS\*

Vous ne participez pas et vous ne vendez pas vos DPS

La caducité des DPS à l'issue de la période de souscription entraîne leur disparition sans compensation ni indemnisation et induit une perte de valeur patrimoniale pour l'actionnaire.

\* En cas de souscription partielle ou d'une absence de souscription, L'ACTIONNAIRE SUBIT UNE DILUTION



Dès lors que vous avez souscrit à titre irréductible par l'exercice de vos DPS, vous avez la possibilité de souscrire davantage d'actions nouvelles à titre réductible<sup>(3)</sup>.

Étape 3

## Transmission de vos instructions

La date limite pour acheter ou vendre des DPS est fixée au 21 novembre. La date limite pour exercer vos DPS est fixée au 27\* novembre. Cependant, soyez attentifs aux délais (date et heure limites) demandés par votre intermédiaire financier : ces délais varient d'un établissement à l'autre.

\* Calendrier modifié conformément au supplément au prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-474 le 7 novembre 2024.

(1) Sous réserve des restrictions légales éventuelles dans le pays concerné. (2) Sous réserve que le droit traite pendant la période de négociation et soit vendu à sa valeur théorique. (3) Sans garantie toutefois que votre souscription à titre réductible soit satisfaite, en totalité comme partiellement.

# Réponses aux questions clés

## 1 Comment est déterminé le nombre de DPS que je possède ?

Chaque action Atos inscrite sur votre compte-titres à l'issue de la journée comptable du 13 novembre (l'exécution des achats sur le marché d'actions existantes doit intervenir au plus tard le 11 novembre) donne droit à un DPS.

## 2 Quelle est la valeur du DPS ?

La valeur théorique du DPS, sur la base du dernier cours coté de l'action Atos le 6 novembre 2024 (soit 0,6600 euros), est de 0,6551 euros. La valeur théorique de l'action Atos ex-DPS s'élève donc à 0,0049 euros.

Les DPS seront cotés et négociables sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sous le code ISIN FRO01400THA4. Durant sa période de négociation, la valeur du DPS pourra donc évoluer favorablement ou défavorablement vis-à-vis de l'actionnaire.

## 3 Que dois-je faire si mes actions sont réparties sur plusieurs comptes ou chez plusieurs intermédiaires financiers ?

Les DPS doivent être exercés ou cédés compte par compte. Vous devez donner vos instructions d'exercice de vos DPS (afin de souscrire des actions nouvelles) ou de cession auprès de chaque établissement financier pour le nombre de DPS détenus dans leurs livres.

### **Je ne suis pas actionnaire. Puis-je participer à l'augmentation de capital ?**

Oui, vous participez en achetant des DPS.

Vous achetez des DPS (code ISIN du DPS : FRO01400THA4) sur le marché et les exercez pour souscrire des actions nouvelles (à raison de 13 497 actions nouvelles pour 24 DPS) au prix unitaire de 0,0037 € par action (ordre dit « à titre irréductible »).

Si – et seulement si – vous avez souscrit à titre irréductible, vous pouvez également souscrire davantage d'actions nouvelles, cette fois sans exercer de DPS, et sans garantie quant au nombre d'actions nouvelles qui vous sera alloué (ordre dit « à titre réductible »).

## 4 Que se passe-t-il si je n'exerce pas ni ne vends mes DPS ?

Si vous ne faites rien (ni exercice ni vente de vos DPS durant leur période de négociation), vos DPS seront caducs à la fin de la période de souscription. Ils disparaîtront automatiquement de votre compte-titres et seront perdus (ainsi que la valeur boursière qui leur est attachée).

## 5 Comment être sûr(e) que ma souscription a été reçue dans les temps ?

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour connaître les éventuelles contraintes spécifiques au passage et à l'enregistrement des ordres.

Il convient d'anticiper la fin des périodes de négociation des DPS / de souscription des actions nouvelles afin d'éviter que vos instructions ne soient pas exécutées dans les temps.

## 6 Quand devrai-je payer mes actions nouvelles ?

- Si vous êtes actionnaire au nominatif pur chez Société Générale Securities Services, vous devrez effectuer le paiement le jour de votre souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de votre souscription à titre irréductible et réductible. Si le nombre d'actions souscrites à titre réductible n'a pu vous être attribué, le montant correspondant vous sera remboursé sans intérêts.
- Si vous êtes actionnaire au porteur ou au nominatif administré, il convient de vous renseigner auprès de votre intermédiaire financier.

## 7 Quels frais supporterai-je dans le cadre de l'augmentation de capital ?

Cela dépend de votre intermédiaire financier. Renseignez-vous auprès de celui-ci.

## 8 Que se passe-t-il si je ne possède pas un nombre de DPS multiple de 24 ?

Si vous souhaitez participer à l'offre, deux possibilités sont envisageables :

- Acheter en Bourse le nombre de DPS vous permettant d'obtenir un multiple de 24.
- Exercer vos DPS à hauteur du multiple de 24 et vendre le surplus de DPS.



Si vous ne cédez pas votre surplus de DPS, ceux-ci perdront toute valeur à l'issue de la période de souscription.

Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier pour connaître le montant des frais de courtage qui vous seront facturés.

### 9 Je détiens mes actions dans un PEA ou PEA-PME, comment puis-je souscrire ?

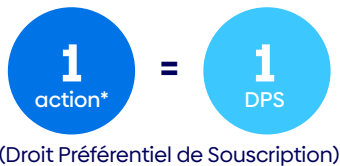
Les DPS sont détachés et exerçables dans votre PEA ou PEA-PME. Vous pouvez ainsi souscrire des actions nouvelles en utilisant exclusivement les liquidités figurant sur le compte espèces de votre PEA ou PEA-PME. Elles seront livrées dans votre PEA ou PEA-PME. Si vous vendez des DPS dans votre PEA ou PEA-PME, le montant de la vente alimentera le compte espèces du PEA ou PEA-PME.

### Dans quel cadre s'inscrit l'augmentation de capital avec maintien du DPS ?

L'augmentation de capital avec maintien du DPS s'inscrit dans le cadre du Plan de sauvegarde accélérée, arrêté par le tribunal de commerce spécialisé de Nanterre, par jugement du 24 octobre 2024, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1 Apport de 233 millions d'euros par le biais d'une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription garantie à hauteur de 75 millions d'euros par les porteurs d'obligations participants aux nouveaux financements sécurisés en numéraire et à hauteur de 100 millions d'euros par les créanciers participants par voie de compensation de créances ;
- 2 Conversion en capital des dettes financières d'Atos à hauteur de 2,8 milliards d'euros (augmenté des intérêts non payés), portant le montant total de dettes converties à 2,9 milliards d'euros ;
- 3 Réduction de l'endettement net d'environ 3,1 milliards d'euros, conformément à l'objectif d'un profil de crédit BB d'ici 2026, supposant un levier financier d'environ 2x d'ici la fin de l'année 2027 ;
- 4 Apport entre 1,5 milliard d'euros et 1,675 milliard d'euros de nouveaux financements sécurisés (*new money debt*) répartis à parts égales entre les créanciers bancaires et les porteurs d'obligations émises par Atos.

# Ce qu'il faut retenir



\* Au 13 novembre 2024.



## Si je participe

### Choix 1

J'exerce tous mes DPS (attribués et/ou acquis) et je souscris des actions nouvelles au prix unitaire de 0,0037 € par action à titre irréductible, voire à titre réductible en complément.

### Choix 2

Je n'exerce qu'une partie de mes DPS et je cède le solde pour financer tout ou partie de ma souscription d'actions nouvelles<sup>(1)</sup>.

## Si je ne participe pas

### Choix 3

Je vends mes DPS et dispose du produit de la vente<sup>(2)</sup>.

### Choix 4

Je ne fais rien et perds la valeur de mes DPS.

## Je dois exprimer mon choix en respectant le calendrier :

Fin de la période de négociation des DPS : **21 novembre 2024<sup>(3)</sup>**

Fin de la période de souscription : **27\* novembre 2024<sup>(3)</sup>**

\* Calendrier modifié conformément au supplément au prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-474 le 7 novembre 2024.

## 🔍 Pour aller plus loin

À votre disposition sur  
<https://augmentationdecapital.atos.net>

- Des questions-réponses
- Une vidéo pédagogique
- Une calculatrice de souscription
- Un guide pédagogique
- Le communiqué de presse de lancement de l'opération
- Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers

## 📄 Fiche d'identité

- Code ISIN : FRO00051732
- Mnémotique : ATO
- Code ISIN DPS : FRO01400THA4

## 📞 Nous contacter

- En France, un n° gratuit est à la disposition des actionnaires du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf jours fériés)

**0 805 650 075** Service & appel gratuits

- [atos@augmentationdecapital.eu](mailto:atos@augmentationdecapital.eu)

(1) Hors prise en compte de l'impact fiscal de la cession des DPS et des éventuels frais des intermédiaires financiers et décalages de trésorerie. (2) Hors prise en compte de l'impact fiscal de la cession des DPS et des éventuels frais des intermédiaires financiers. (3) Date limite de réception de votre ordre à vérifier auprès de votre intermédiaire financier.

## Communication à caractère promotionnel

**Informations accessibles au public :** Le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 7 novembre 2024 sous le numéro 24-474 (le « Prospectus »), composé (i) du document d'enregistrement universel 2023 d'Atos déposé auprès de l'AMF le 24 mai 2024 sous le numéro D. 24-0429, (ii) de l'amendement au document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 7 novembre 2024 sous le numéro D.24-0429-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) en date du 7 novembre 2024, est disponible sur le site internet d'Atos ([www.atos.net](http://www.atos.net)) ainsi que sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Atos (River Ouest – 80 Quai Voltaire – 95870 Bezons).

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque relatifs à Atos décrits au paragraphe 7.2 « Les facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2023 d'Atos, tels que mis à jour par le chapitre 2 « Facteurs de risques » de l'amendement au document d'enregistrement universel 2023 d'Atos et les facteurs de risques relatifs à l'opération ou aux actions nouvelles mentionnées à la section 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération, avant de prendre toute décision d'investissement.

**Avertissement :** Ce document contient des informations relatives à un projet d'augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription d'Atos qui ne fera l'objet d'une offre au public qu'en France. Le présent document ne peut être distribué, diffusé ou publié, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Le présent document et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « Règlement Prospectus »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) et du Royaume-Uni (les « États Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États Concernés (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, pour tout investisseur d'un État Membre, ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « UK Prospectus Regulation »), pour tout investisseur au Royaume-Uni, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou dans le UK Prospectus Regulation, selon le cas), ou (iii) conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Atos d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces États Concernés.

La diffusion du présent document n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») répondant aux dispositions de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent document pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent document est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Le présent document ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans une quelconque autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée ou à toute personne pour laquelle il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (le « Securities Act ») et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement, de dispense d'enregistrement, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement, au titre du Securities Act. Atos n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

**Déclarations prospectives :** Ce document contient des « déclarations prospectives », notamment des déclarations sur les perspectives et les axes de développement du groupe Atos. Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent document, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction d'Atos pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Atos. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au paragraphe 7.2 « Les facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2023 d'Atos, tels que mis à jour par le chapitre 2 « Facteurs de risques » de l'amendement au document d'enregistrement universel 2023 d'Atos et à la section 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération, est susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation et les résultats financiers du groupe Atos et sa capacité à réaliser ses objectifs. Toutes les déclarations prospectives incluses dans le présent document ne sont valables qu'à la date de ce document. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait, Atos ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations contenues dans le présent document afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans ce document, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels. Les performances passées d'Atos ne peuvent être considérées comme un guide pour les performances futures.